

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS
datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
Trois mois 5 fr. Six mois 9 fr. Un an 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr. Six mois 11 fr. Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

INSERTIONS

LES INSERTIONS
sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.

Annonces... 25 c. la lig.
Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'été.

	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte		Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte		Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ.	5h10	12h25	5h40	Monsempron-Libos. — Départ.	8h44	5h19		PARIS. — Départ.	7h45	9h40	
Mercuès. —	5 28	12 47	5 55	AGEN. — Arrivée.	9 59	6 44		BORDEAUX. —	10 30	12 30	
Parnac. —	5 43	1 7	6 7	Monsempron-Libos. — Départ.	7h19	3h30	7h34	PÉRIGUEUX. —	6 50	4 45	
Luzech. —	5 53	1 20	6 16	PÉRIGUEUX. — Arrivée.	10 58	5 46	11 6	Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 36	5 46	
Castelfranc. —	6 10	1 43	6 37	BORDEAUX. —	3 28	10 18		AGEN. — Départ.	5h50	2h	6h40
Puy-l'Évêque. —	6 24	2	6 49	RODEZ. —	9 34			Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	3	7 31
Duravel. —	6 36	2 14	6 58	AURILLAC. —	9 42						
Soturac Touzac. —	6 47	2 27	7 7	VIERZON. —	7 15	42 42	7 53				
Fumel. —	7 1	2 44	7 19	PARIS. — Arrivée.	12 39	4 39	3 4				
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 7	2 51	7 26								

Cahors, le 17 Octobre 1872.

Versailles, 15 octobre.

A défaut de nouvelles, on remet aujourd'hui en circulation des bruits dont on a déjà entretenu le public. C'est ainsi qu'on reparle de la fusion probable du ministère du commerce avec celui des travaux publics. Je crois savoir que le gouvernement n'y songe nullement. Peut-être que si la séparation des deux ministères était à faire aujourd'hui, il ne la ferait pas; mais, puisqu'elle existe, il faut profiter de l'avantage qu'elle procure. Tout portefeuille aujourd'hui a un caractère politique. Or lorsqu'on se trouve en présence d'une Chambre où les opinions sont si contraires, les intérêts si divers et les partis si jaloux de se voir représentés dans les conseils du gouvernement et de participer à la direction des affaires, la multiplicité des portefeuilles devient une facilité de gouvernement parlementaire. Le gouvernement laissera par cette raison, subsister les deux ministères. Quant aux choix d'un ministre pour les travaux publics, il est imminent, sans doute, mais aucun nom n'a encore été sérieusement mis en avant. On a parlé de M. Victor Lefranc qui céderait le portefeuille de l'intérieur à M. Casimir Périer et prendrait la succession de M. de Larcy. Quelque désirable que soit la rentrée de M. Périer aux affaires, une telle combinaison ne repose sur aucun fondement. En effet, faire passer un ministre d'un cabinet aussi important, au point de vue politique, que celui de l'intérieur à une situation plus effacée quoique cependant très élevée comme celle de ministre des travaux publics, serait en quelque sorte lui infliger un reproche d'insuffisance que chez M. Lefranc rien ne légitime.

On comprendrait à la rigueur, une telle combinaison si le ministre de l'intérieur venait d'essuyer dans le parlement un échec qui rendrait sa situation difficile; et, si, d'autre part, le chef de l'Etat, désireux de le conserver au nombre de ses conseillers, l'appelaient à un autre cabinet pour ne pas se priver de sa collaboration; mais aujourd'hui, rien de pareil pour M. Lefranc. La combinaison dont il s'agit est purement imaginaire.

L'époque du retour de M. Thiers à Versailles approche; bien qu'elle ne soit pas encore définitivement arrêtée, elle semble probable pour la fin de cette semaine ou les premiers jours de la semaine prochaine. Les ministres s'apprentent à suivre le Président.

M. Thiers ira aujourd'hui ou demain au jardin des Plantes visiter cet important établissement scientifique, et voir par lui-même les dégâts que les obus de la Commune y ont faits.

Il y avait hier à l'Élysée, un dîner intime auquel assistaient le prince et la princesse Orloff, M. et Mme de Rémusat, M. Duchâtel, les fils Appony, etc. Mercredi et jeudi, M. Thiers recevra à dîner le conseil d'Etat; Mercredi, les Conseillers en service extraordinaire et des maîtres de requêtes; jeudi, les conseillers en service ordinaire et d'autres maîtres de requête.

Le dîner que le Président doit offrir à la municipalité de Paris, sera sans doute donné à Versailles.

La Correspondance générale Autrichienne annonce que l'exequatur a été accordé à M. Guyot-Montparyoux.

Revue des Journaux

Bien public.

L'effet produit par la séance de la commission de permanence et par les déclarations si énergiques et si franches du Président de la République est plus grand encore qu'on ne pouvait s'y attendre.

Nous apprenons de source certaine que l'adhésion du centre droit à la politique du gouvernement a pris depuis cette séance un caractère remarquable d'unanimité. Ainsi se trouvera constitué, dès l'ouverture de la session, ce parti d'ordre et de liberté, véritable parti de gouvernement, dont des espérances tardives ou d'injustes méfiances avaient jusqu'ici retardé l'organisation.

Journal des Débats

Les déclarations de M. Thiers à la commission de permanence ont eu un grand et heureux retentissement dans le pays. Elles ont produit l'effet qu'on en devait attendre: elles ont été ratifiées par l'opinion publique; elles l'ont rassurée. Elles ont satisfait tous les Français qui, sans attaches de parti, ne demandent aux hommes chargés du lourd fardeau de gouverner les autres, que d'être obtinément fidèles aux conditions permanentes de toute société, sans tenir pour cela leurs yeux fermés aux changements nécessaires que le temps impose. Ces conditions et ces nécessités, M. Thiers les a déterminées de telle sorte qu'il a pu dans la commission défier toute réplique et que son langage a rencontré dans les journaux les plus contraires une approbation unanime.

L'unanimité, disons-nous. Quel est ce phénomène? Est-ce qu'il n'y aurait plus de partis? La France aurait-elle ce bonheur de n'être plus divisée? Allons-nous la voir marcher désormais avec tous ses enfants réconciliés sur son cœur? Hélas! nous n'en sommes pas là. Il y a un peu de mirage dans cette satisfaction universelle; elle n'est pas du moins sans mélange pour les partis extrêmes. Mais les partis, pour être violents et excessifs, ne sont pas toujours maladroits. Ils savent cacher quelquefois leurs blessures. Ils ont, avec affectation, pris dans le discours de M. Thiers ce qui leur convenait pour le mettre en lumière, et ils ont laissé le reste.

Français.

Les journaux de la gauche radicale ou officieuse approuvent très-hautement la mesure prise contre le prince Napoléon. Ne tenant aucun compte des protestations unanimes de la presse réellement indépendante et libérale, le *Siècle*, après avoir annoncé que le prince a été reconduit à la frontière, ajoute « que cet acte de vigueur sera universellement approuvé, » et la *République française* assure « que l'opinion publique accueillerait avec satisfaction les mesures qui ont été prises par M. le président de la République sous sa responsabilité. »

Il est hardi de présenter d'une manière aussi contraire à la vérité l'effet produit sur l'opinion.

L'affaire de la démission de M. E. Picard tourne au vaudeville. Le *Journal officiel* contient la note suivante:

« Le bruit s'est répandu que M. Picard » avait annoncé le projet de quitter ses fonctions de ministre de France en Belgique. » Cette nouvelle n'est point exacte et ne l'a jamais été. » D'un autre côté, on raconte qu'une lettre fautive, signée du nom du ministre de France à Bruxelles et portant l'en-tête de l'ambassade avait été adressée à M. Thiers.

Celui-ci, surpris d'un désintéressement aussi rare chez un homme du 4 septembre, aurait déclaré accepter la démission, mais ne vouloir la publier qu'après avoir eu une explication verbale avec M. Picard. Celui-ci, terrifié, aurait aussitôt fait connaître l'erreur commise.

Ce qui doit peu flatter M. Picard, c'est l'incrédulité avec laquelle ses anciens amis, ceux qui doivent par conséquent le mieux connaître, notamment les rédacteurs du *Siècle*, accueillent la petite histoire de la lettre fautive. Ils paraissent croire que c'est une invention de M. Picard, qui, ayant donné sa démission, l'aurait ensuite retirée en voyant qu'elle était aussi facilement acceptée.

Le *Corsaire* dit « qu'en apprenant le faux dont il était victime, M. Picard aurait immédiatement soupçonné un de ses anciens collègues du gouvernement de la Défense qui n'en serait pas à son coup d'essai. » Oh! le joli monde.

Patrie.

Il y a beaucoup d'exagération dans l'ironie avec laquelle le *Times* fait ressortir la fausse situation internationale que l'éloquence de M. Gambetta menace de créer à la France. Toutefois cette situation est assez grave pour qu'il ne soit pas permis de négliger les indications de l'organe de la Cité, surtout lorsqu'elles se trouvent implicitement confirmées par l'attitude de la presse allemande. « Quant à nous — dit brutalement la *Gazette nationale* de Berlin, au sujet des discours de M. Gambetta — cette affaire ne peut nous intéresser qu'en ce sens, que, dans un temps qui est peut-être prochain, M. Gambetta sera probablement président de la République. »

Mais si nous savons dès à présent à quoi nous pouvons nous attendre en pareil cas, nous savons aussi ce qu'alors nous aurions à faire immédiatement: qui vivra verra. »

Ce qui augmente la signification de ce langage, c'est qu'en Allemagne, même les organes les plus hostiles à la politique prussienne, et que par conséquent on devrait supposer mieux disposés pour la France, s'expriment dans le même sens. Les catholiques allemands, qui, certainement, n'ont aucun motif pour aimer la France, détestent encore davantage la République de M. Gambetta, et se rallieraient sans difficulté à une croisade conservatrice contre la nation française devenue ennemie de l'Église, sans cesser d'être « l'ennemi héréditaire » de l'Allemagne.

La *Germania*, de Berlin, ne voit dans l'avènement de M. Gambetta que la triomphe de la solidité révolutionnaire dans l'Europe méridionale. Le radicalisme français arrivé au pouvoir jetterait l'Italie, l'Espagne et la Suisse dans l'anarchie, et « alors, conclut le journal catholique, ces pays apprendront ce qui a été décidé à Berlin pendant l'entrevue des trois empereurs. »

Sous une forme plus modérée, le *Journal de Saint-Petersbourg*, organe du ministère des affaires étrangères, laisse entrevoir les mêmes appréhensions. « Nous admettons, dit-il, avec les défenseurs de M. Gambetta, que l'orateur a pu être entraîné au-delà de ce qu'il aurait voulu dire; nous voulons croire qu'il n'a point entendu lancer de propos délibéré, au gouvernement et à la majorité législative, les attaques dangereuses auxquelles il s'est laissé aller. Mais, cela étant, il sera permis d'affirmer qu'un homme aussi peu maître de sa parole pourrait l'être encore moins de ses actions le jour où il aurait à traduire ses paroles en faits. Il a averti la nation qu'elle doit renoncer à voir en lui l'homme qui se plie aux exigences de la situation et sait faire sacrifice de ses opinions. Si cette force lui manque déjà quand il n'est qu'aspirant, où la prendrait-il le jour où ils arriveraient au pouvoir? »

Ces avertissements seront-ils perdus pour la France? Il est vrai qu'elle n'est pas encore, comme le prétend le correspondant du *Times*, placée sous la haute surveillance de la police européenne; mais il est déjà suffisamment humiliant d'entendre discuter les éventualités auxquelles les journaux étrangers font allusion et les mesures que les gouvernements se verraient obligés de prendre contre la France dans l'intérêt de leur propre sécurité.

M. Gambetta et ses amis comprendront-ils que c'est à eux que la France doit être considérée comme la « brebis galeuse » du troupeau européen? Leur idéal, c'est l'apostolat démocratique de la France; la réalité, c'est un cordon sanitaire établi autour du pays qu'ils persistent à appeler « le cœur et la tête du monde. »

On va essayer de constituer, lors de la réunion de l'Assemblée, une république définitive conservatrice, préservatrice, conciliatrice, que sais-je! Va pour une république! Nous autres, qui assistons à tout ce remue-ménage de bâtisse en spectateurs désintéressés, qui ne mettons pas la main à la pâte, et qui essaierons de ne point passer trop près de la maison en construction, de peur qu'un ouvrier maladroit ne nous laisse tomber quelque grès sur la tête, nous autres, les philosophes, nous regarderons s'élever, sans chercher à l'agiter du moindre souffle, cet échafaudage forain.

Nous éprouverions même un curieux plaisir à voir comment s'entendraient tous ces travailleurs de Babel, de langues et de mœurs si différentes, et quel effet produiraient tous ces styles amalgamés et confondus, depuis le style classique du gouvernement constitutionnel jusqu'au style romantique des aventures républicaines de Fevrier et Septembre. M. Picard, grimpé au toit du fragile édifice et

demandant à M. de Broglie, demeuré en bas, de lui envoyer quelques matériaux, qu'interceptera M. Casimir Périer ciselant le balcon du premier étage : Cela sera très réjouissant à voir.

La construction républicaine s'achèvera peut-être, après tout. On en a déjà tant achevé de pareilles ! Sans doute même on mettra sur le faite le petit drapeau de rigueur. Et après ? Après, nous craignons bien que le vent de la révolution ne vienne à souffler comme devant ; car on ne nous fera jamais croire que républicain en France ne doive pas être synonyme de révolution et de révolution constante.

Un des hommes providentiels dont la race se perpétue dans notre pays avec une si surprenante fécondité, se trouve parfois pour arrêter cette révolution et pour pratiquer, sous le nom de république, un césarisme du grain le plus pur. C'est tantôt Cavaignac et tantôt M. Thiers. Mais la révolution est toujours là, prête à reprendre ses droits, et que César meure ou faiblisse, vite l'anarchie rentre dans la place.

Au surplus, voyez comme dès aujourd'hui les choses s'organisent et se préparent et comme les révolutionnaires entendent bien ne point se laisser ravir le fruit de leurs travaux. Pendant que les *Débats* s'écrient, à propos des élections du 20 octobre : « Ni royalistes ni radicaux ! » Pendant que le *Bien public* voit déjà dans un prochain avenir l'union, si féconde en voluptés politiques, du centre droit et de la gauche, la *République française* se met à la traverser de tous ces beaux projets : « Nous savons, dit-elle, qu'on voulait créer un parti de gouvernement dans lequel on ferait entrer quelques hommes compromis qui, depuis deux ans, ont fatigué le pays de leurs intrigues et qui n'ont à offrir au parti républicain, s'il acceptait leur conversion tardive et leur alliance intéressée, que de mauvais conseils et une impopularité bien méritée. Mais nous savons aussi quel accueil le pays réserverait aux actes, à la politique et aux personnages de ce parti de gouvernement, s'il réussissait à se former en haine de la démocratie. »

Voilà ce que déclare aujourd'hui le parti radical. Au moins il est franc, et les républicains conservateurs, préservateurs ou conciliateurs ne pourront pas dire qu'on les a pris en traître. Et, de fait, les radicaux sont parfaitement dans leur droit quand ils parlent ainsi. Comment ils ont su sang et eau pour renverser dynasties sur dynasties, pour construire sur les débris de ces royautés et sur ceux du pays une Eglise républicaine, et l'Eglise à peine ouverte aux vrais fidèles, voilà que les monarchistes veulent y gouverner et y prêcher en maîtres, si faire nommer, celui-ci marguillier, celui-là diacre et cet autre évêque !

Ils se rebiffent donc, les républicains, les vrais. Il se rebiffent et ils s'écrient : Nous ne voulons pas de vos conservations, de vos préservations et de vos conciliations ! Nous voulons du radicalisme et des radicaux, rien que des radicaux et du radicalisme ! Et ils s'arment pour défendre leur temple.

Ils le défendent bien, soyez-en tout à fait assurés, et ce n'est pas votre république modérée qui aujourd'hui les amènera à composition, plus qu'elle ne l'a fait en 92, en 48 et en 71.

Liberté.

Les soixante-quinze membres du conseil général de la Seine qui ont pris à huis clos, comme la sainte Vierge, des conclusions de blâme sévère contre leur collègue M. Bonvalet, ont dédaigné de mettre le public dans le secret de cette affaire ; les électeurs de M. Bonvalet avaient pourtant bien le droit à quelque communication de ce genre ; mais les purs du conseil, M. Allain Targé en tête, ont été d'un avis contraire.

M. Bonvalet profite de ce silence pour s'expliquer dans la *République française*.

Nous n'avons pas trop compris ce qu'il veut dire. Il résulte de ses explications qu'il voulait placer le personnel trop nombreux de ses amis et copains, — tous pauvres, l'un d'eux à la veille d'être saisi — dans la nouvelle entreprise des tramways ; il excédait le commissionnaire de demandes d'emploi au nom de la « solidarité » politique qui doit exister dans parti.

M. Bonvalet déclare que ce sont là des peccadilles. Il refuse de donner sa démission ; il refuse même d'en appeler au suffrage universel en prenant ses électeurs pour juges.

Paris-Journal.

Elle fleurit à nos portes, la candidature officielle ; elle fleurit dans le beau département de l'Oise. Ah ! vous la croyiez morte avec l'Empire ! Quelle illusion était la vôtre, bonnes gens ! Les gouvernements passent, mais les abus restent, ils ne font même que croître et embellir.

Voilà M. Chopin, préfet de l'Oise, qui se mêle d'écrire à un maire de son département (et naturellement sa lettre propagée et multipliée acquiert la publicité d'une circulaire) le jugement suivant sur la candidature de M. Léon Chevreau :

« De la candidature de M. Chevreau, je n'ai rien à dire, elle sera jugée par la conscience du pays. »

Mais ce n'est pas tout. L'Oise est vraiment un département privilégié. Tandis que le préfet y démolissait de son mieux un candidat conservateur qui n'avait pas l'honneur de lui plaire, un avocat général à la cour de Paris, M. Buffart, faisait des pieds et des mains dans les réunions publiques pour édifier, sur les bases de sa recommandation et de sa propagande la plus chaude, la candidature radicale de M. André Rousselle.

M. Buffart est acharné pour la dissolution de l'Assemblée, tout comme son protégé Rousselle et il ne se gêne pas pour le dire. Dans une très-nombreuse réunion publique tenue au théâtre de Beauvais, il a pris, — lui magistrat ! lui, avocat général à la cour de Paris ! — deux fois la parole, et on l'a entendu s'exprimer ainsi :

Il faut que l'Assemblée actuelle fasse le moins de lois possibles, parce qu'elle ne peut faire que de mauvaises lois.

Quand un préfet qualifie une candidature comme le préfet de l'Oise s'est permis de le faire vis-à-vis de M. Chevreau, et quand un avocat général s'institute le commis-voyageur en élections d'un André Rousselle, quand l'Administration et la Justice s'unissent ainsi pour influencer le scrutin, osez dire qu'il n'y a plus de candidatures officielles ?

En imaginant la République dite conservatrice, M. le président s'est imposé le difficile exercice de ne gouverner exclusivement ni avec la Révolution ni avec le parti conservateur, mais de jeter à celle-là quelques os à ronger toutes les fois qu'il donne à celui-ci quelque satisfaction.

En même temps qu'à la commission de permanence, il réprovoque durement le langage et la conduite des radicaux, M. le président leur sacrifie, comme compensation, le respect de la liberté individuelle, en expulsant arbitrairement le prince Napoléon.

M. Gambetta prononce à Grenoble un discours violent, qui met en émoi les populations ; indigné les honnêtes gens menacés par l'appel aux armes de ce faux Spartacus, produit une baisse à la bourse, provoque des remontrances diplomatiques ; le gouvernement interdit alors à M. Louis Blanc de faire à La Rochelle une conférence.

Le militaire à qui, dans les musiques de régiment, est confiée la grosse caisse, cumule ordinairement cette fonction avec celle des cymbales. La paume rebombit sur la peau d'âne et la cymbale de la main gauche s'abaisse sur sa sœur attachée à la caisse, à tour de rôle. On appelle cela : donner un coup sur la caisse et un coup sur le tambour. La République dite conservatrice, joue le rôle de ce militaire : elle lâche le frein à M. Gambetta pour complaire aux radicaux savoyards et dauphinois ; elle baïllonne M. Louis Blanc que les habitants de l'Angoumois s'apprêtaient à entendre, dans la pensée d'être agréable aux conservateurs de La Rochelle et autres lieux.

Que voulez-vous ! La République ne convient pas à ce pays. « Il est fait pour vivre en République, disait un jour M. Thiers, comme je suis fait pour chanter au lutrin. » Et dès que nous entrons dans ce régime, état de siège, interdiction des banquets, interdiction des réunions, violation de la liberté individuelle, arbitraire, gouvernement personnel, dictature, en forment l'escorte.

Gazette de France.

De tous les journaux qui ont profité de l'occasion pour frapper à bras raccourcis sur le dos du prince Napoléon, le *Siècle* se montre de beaucoup le plus acharné.

Cela tient sans doute à ce que les collaborateurs de M. Havin ont été, pendant l'Empire les courtisans les plus empressés du Palais-Royal.

Le *Siècle* aurait dû parler en termes plus doux d'un prince auquel plusieurs de ses rédacteurs doivent tant et de si bons dîners.

Nous comprenons qu'il n'ait pas même la reconnaissance de l'estomac ; mais qu'il déguise donc un peu plus ses sentiments. Son ingratitude est trop criarde. Comme dit le personnage de la comédie anglaise : On met au moins des gants pour étrangler son ami.

INFORMATIONS

M. le prince de Joinville, député de la Haute-Marne, a prononcé à Langres l'allocution suivante, à l'occasion de l'inauguration d'un monument funèbre élevé à la mémoire des gardes mobiles :

« Messieurs,

« Jadis, après une guerre on élevait des statues aux grands généraux. Aujourd'hui nous confondons dans notre reconnaissance tous ceux qui, sans distinction, donnent leur vie pour la patrie : c'est justice !

« N'est-ce pas à l'armée tout entière, à ses vertus guerrières, que sont dus les succès de nos époques de gloire ; et n'est-ce pas son esprit de sacrifice qui hier encore honorait nos revers à Wissembourg, à Froeswiller, à Metz, à Paris, et sur tous ces champs de bataille où soldats et marins mouraient en héros ? N'est-ce pas elle enfin qui, scrupuleusement éloignée de tout esprit de parti, nous a maintes fois déjà sauvés de l'anarchie ? Cette armée, jamais nous ne l'honorons assez, ni elle ni ce qui en fait la base et la force : notre jeune soldat !

« Avec quel entrain et quel admirable désintéressement il part au premier appel, quittant sa famille, son toit, tout ce qui lui est cher, pour courir au danger !

« Quel modèle d'abnégation, de discipline sous le drapeau ! Que d'actes d'héroïsme, et de cet héroïsme anonyme si touchant, ne lui voyons-nous pas accomplir avant que, frappé mortellement, il ne dise tranquillement à son voisin : *J'ai mon compte !* et ne s'en aille se coucher dans un fossé pour mourir, sans pouvoir envoyer aux siens d'autre souvenir que ce mot : *Disparu !* C'est là le devoir patriotique poussé à ses dernières limites, le grand exemple à montrer, devant lequel pâlissent tous les dévouements secondaires, quelque retentissants qu'ils soient !

« Je voudrais que chaque département, chaque ville, chaque village pût élever comme nous un monument à ceux de ses enfants qui sont morts pour la France avec un si simple courage. Je voudrais plus encore, je voudrais que, lorsque nous relèverons la colonne Vendôme, ce grand souvenir de gloire, abattu par la Commune aux applaudissements de nos ennemis, nous placions à son sommet la statue d'un simple soldat comme le plus noble symbole du dévouement à la patrie !

« Aujourd'hui surtout que notre jeunesse tout entière doit aller faire son apprentissage dans les rangs de l'armée, nous devons lui montrer la vie de soldat comme l'école du devoir, du devoir honoré et glorifié.

« Espérons que de cette école chacun rapportera l'esprit d'ordre, de discipline, de persévérance nécessaire pour tenir notre rang à côté des puissances stables et guerrières qui nous entourent. Espérons que du contact de toutes les classes confondues dans les rangs de l'armée naîtront des sentiments de camaraderie, de mutuelle estime, de solidarité qui nous permettront enfin de nous arrêter sur la pente fatale qui, en moins d'un siècle, nous a menés à tant d'agitations, de sanglantes discordes et par-dessus tout à trois invasions !

« Puisse ce vœu de concorde, émis ici devant la tombe des victimes de la dernière de ces invasions, être entendu, et puissions-nous mettre un terme à nos révolutions incessantes, à nos éternelles et désastreuses dissensions, pour nous unir dans un seul but : la grandeur de la France !

M^e Lachaud, chargé, dit-on, par le prince Napoléon, de soutenir devant les tribunaux le procès que ce dernier se propose d'intenter au gouvernement, a été reçu hier par M. Barthélemy Saint-Hilaire.

On annonce, d'autre part, que M. Rouher se proposerait de saisir le conseil d'Etat d'un pourvoi tendant à faire annuler l'arrêté d'expulsion.

La fausse démission de M. Ernest Picard a donné lieu à un phénomène peut-être unique dans l'histoire du fonctionnarisme : il ne s'est pas trouvé un seul journal, depuis les journaux de l'extrême droite jusqu'à ceux de l'extrême gauche, en passant par les journaux du centre, qui ait exprimé un regret de cette démission. Un tel abandon ne s'était jamais vu. Si M.

Picard sait aussi bien se concilier les sympathies à l'étranger qu'en France, nous avons là un singulier diplomate.

La colonie américaine de Paris se plaint très vivement de l'absence de convention postale entre les Etats-Unis et la France. L'affranchissement d'une lettre qui est de 15 centimes de New-York à San-Francisco, est de 1 fr. 20 cent. de Paris à New-York. Cela paraît en effet déraisonnable. L'administration française y perd d'ailleurs plus qu'elle ne pense. Les Américains présents à Paris envoient toutes leurs lettres par l'intermédiaire de leurs banquiers, qui les adressent à leurs correspondants de Londres, d'où ceux-ci les expédient en Amérique. De Paris à Londres le port d'une lettre est de 30 cent., de Londres à New-York 30 cent. encore. Il y a donc économie de moitié pour l'expéditeur.

Dans l'excellent ouvrage de M. de Tocqueville, qui a pour titre : *De la Révolution et de l'ancien Régime*, on lit le passage suivant :

« J'arrête le premier Américain que je rencontre, et je lui demande s'il croit la religion utile à la stabilité des lois et au bon ordre de la société.

« Il répond, sans hésiter, qu'une société civilisée, mais surtout une société libre, ne peut subsister sans religion. « Le respect de la religion y est, à ses yeux, la grande garantie de la stabilité de l'Etat, et de la sûreté des particuliers. » Les moins versés dans la science du gouvernement savent au moins cela. »

Chronique locale et méridionale.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux chefs de corps et aux généraux commandant des divisions territoriales, la lettre suivante :

Général,

La nécessité d'élever sans cesse la valeur individuelle de nos soldats, et la prochaine application du service obligatoire, qui introduira, en proportions nouvelles dans les rangs de l'armée, des hommes appartenant à toutes les classes de la société, constitueront bientôt une situation d'un caractère spécial dont il importe de se préoccuper dès à présent.

C'est pour cela qu'au moment de l'appel de la classe de 1871 et de l'arrivée sous les drapeaux d'un certain nombre d'engagés volontaires, je crois devoir éveiller votre sollicitude sur les soins à donner aux hommes de recrue dès leur entrée au service.

Désormais, en effet, la diversité des éléments composant chaque classe imposera aux instructeurs des obligations plus sérieuses encore qu'autrefois. D'un côté, il faudra se garder d'abaïsser par des procédés peu compatibles avec leur position sociale les jeunes gens les plus favorisés au point de vue intellectuel ; de l'autre, au contraire, on devra toujours relever ceux qui, avant leur entrée au service, auront les moins avantagés sous le rapport de l'éducation et de l'instruction. Enfin, s'il est indispensable d'inculquer aux uns et aux autres les principes de discipline qui font la force des armées ; il faut, pour y parvenir, allier la vigueur du commandement aux égards dus à des hommes dont le dévouement prépare le succès.

On ne saurait trop éviter désormais les duretés, les gros mots dont les recrues pourraient être l'objet dans le cours de leur première instruction. Ces procédés, en contradiction avec notre caractère national, proscrits par nos règlements, n'ont jamais existé, d'ailleurs, qu'à l'état de rares exceptions. A l'avenir, dans la grande et difficile mission de former l'armée active et les réserves, il est nécessaire de les introduire rigoureusement.

Il convient, du reste, à ce sujet, de se reporter aux paragraphes 4 et 2 des principes généraux de la subordination inscrits en tête de l'ordonnance du 2 novembre 1833 et aux bases de l'instruction du règlement du 16 mars 1869 sur les manœuvres d'infanterie et de cavalerie.

Je compte, général, sur votre sollicitude éclairée et sur la bonne volonté constatée aujourd'hui dans tous les services et à tous les degrés de la hiérarchie, pour assurer, en ce qui vous concerne, l'exécution de ces prescriptions.

Recevez, général, etc.

Le ministre de la guerre,
Signé : E. DE CISEY.

Annonces

Crédit foncier de France.

Emission à 455 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 0/0 — Emissions au pair d'Obligations communales. 51/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

AVIS. les propriétaires de la BELLE JARDINIÈRE

(PARIS, 2, rue du Pont-Neuf, 2, PARIS) ont l'honneur de rappeler à leur clientèle qu'un bureau spécial est organisé dans leurs Magasins en vue de répondre aux demandes chaque jour plus nombreuses qui leur sont

faites de la province.

Il suffira de demander à la Maison de Paris des Echantillons et une vignette indiquant la manière de prendre soi-même les mesures. Un catalogue complet et adressé à toutes les personnes qui en font la demande. Vêtements tout faits et sur mesure pour Hommes et pour Enfants; — **Vêtements ecclésiastiques.**

BONNETERIE, CORDONNERIE, CHAPELLERIE, CHEMISERIE, GANTERIE, CRAVATES, PARAPLUIES, COUVERTURES DE VOYAGE.

Seules Succursales en province : à Lyon, Marseille, Nantes, Angers.

Et à Paris, place Clichy, au coin des rues de Clichy, et d'Amsterdam.

Un Prêtre a inventé un remède d'une efficacité certaine et d'un emploi facile et incensible, guérissant pour toujours tous les cors aux pieds. — Envoyer 3 fr. en timbres-poste ou mandats, on le recevra de suite et franco, avec l'instruction. — à M. Martin, 17, rue des Martyrs, à Paris.

A paru le 5 juillet : 10 centimes la livraison: **LE PROCÈS BAZAINE.** — En vente: rue Dauphine, 20, à Paris et chez tous les libraires.

Le grand procès qui va s'ouvrir à Versailles devant le Conseil de guerre, voté par l'Assemblée nationale, le 16 mai 1872, sera une des pages les plus dramatiques de l'histoire contemporaine : jamais intérêt plus poignant ne se sera attaché à un débat judiciaire.

Nous recueillerons et reproduirons chaque jour fidèlement le compte-rendu de ces débats.

Mais avant le procès, il y a ce que nous appellerons les préliminaires du procès. C'est-à-dire, les documents biographiques et historiques de la cause. Nous les avons tous réunis, en voici le sommaire :

Introduction. — Biographie — Les batailles sous Metz. — L'intrigue de M. Régnier. — Le général Bourbaki à Londres. — Le général Boyer au quartier général du roi de Prusse. — Agitation à Metz et dans l'armée. — Le protocole de la capitulation. — Les derniers jours de Metz.

Le circulaire de M. Gambetta — Le rapport de M. de Valcourt, inséré au *Moniteur officiel*. — Protestations de l'armée. — Lettre de Bazaine datée de Cassel. — Rapport officiel de Bazaine publié à Berlin. — Le maréchal Bazaine, jugé par le général Changarnier. — La déposition de M. Rouher devant la commission du 4 septembre. — Décret de Bordeaux renvoyant Bazaine devant une commission. — Le conseil d'enquête sur la capitulation. — Lettre

de Bazaine à M. Thiers, demandant des juges. — Le maréchal Bazaine se constitue prisonnier. — La maison de l'avenue de Picardie à Versailles. — Discussion et vote de la loi sur le conseil de guerre. L'article 209 du Code militaire. — Le général Rivière chargé de l'instruction. — Les plans de Metz et des batailles. — 2,400 pièces. — Les éphémérides de l'instruction.

Cette première partie formera huit livraisons de 16 colonnes chacune, ornées de portraits, vues plans etc.

Il paraîtra 2 livraisons par semaine à partir du 5 juillet.

La seconde partie faisant suite, et également illustrée : **LE PROCÈS BAZAINE**, paraîtra par livraisons semblables le lendemain de chaque audience.

Le tout formera un beau volume illustré, avec titre et table analytique des matières.

AVIS. — M. Rivière, tapissier, galerie Fontenille, tient l'extrait si renommé de *Vinde Liébig*. Il est à peine besoin d'énumérer les avantages de cet extrait, dont un grand nombre de personnes font usage et qui produit en quelques minutes le meilleur des consommés.

Pots de toutes dimensions.

Pour tous les extraits et articles non signés A. La Touche

ANNUAIRE DEPARTEMENTAL

1 fr.

pris dans nos bureaux

DE 1873

Commercial, Statistique et Administratif

1 fr. 40

par la poste

Sous ce titre, paraîtra un recueil très complet et très exact dont nous donnerons la Table, et qu'il ne faut pas confondre avec l'Annuaire publié avec l'autorisation de M. le Préfet.

Nous nous sommes assuré, pour la 2^e partie, des documents d'une grande importance pour le département du Lot.

Nous prions MM. les maires et les personnes qui auraient des renseignements à nous adresser de vouloir bien nous les transmettre sans retard, au bureau du *Journal du Lot*.

En Vente chez tous les libraires

LES RURAUX

(Dialogue entre un Maire et un Candidat à la députation.)

Brochure politique de 40 pages

par Léon VALÉRY, de Lalbenque

20 centimes.

ENVOI FRANCO PAR LA POSTE

: 25 centimes.

ENTREPOT

DE TUILES DE RAMPS & DE CHARBONS

MÉLET

Aubergiste, Vastes Écuries et Remises
A Cahors, Faubourg St-Georges.

Le Sieur **MÉLET**, aubergiste, à Cahors, faubourg St-Georges, prévient le Public qu'il vient d'établir un Entrepôt de Tuiles de Ramps de Charbons de toute nature. Il livrera les meilleures qualités à un prix très réduit.

LANDREVIE

Carrossier à Cahors.

M. Landrevie prévient ses nombreux clients qu'il transfère ses ateliers de carrosserie : **boulevard Sud, maison Ségol.**

ATELIER

DE TEINTURE

qual Butier, maison

Lagarigue.

AVIS AUX DAMES

TEINTURE NOUVELLE

M. GILIS prévient sa nombreuse clientèle, qu'il vient de joindre à ses impressions sur étoffes, le genre *Pompadour* et plusieurs autres dessins qui n'ont pas encore parus jusqu'à ce jour. Il possède également le genre *Soutache* veloutés sur diverses couleurs pour jupes.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance auront lieu d'être satisfaites.

A. BERGON ET C^{ie}

Tailleurs, rue des Boulevards, à Cahors.

Préviennent les pères de famille qui ont des enfants au Lycée, qu'ils se chargent de fournir le costume complet, avec képi, col et gants, à prix réduits
SAVOIR : Pour la 1^{re} et 2^e tailles, 70 fr. — Pour la 3^e et 4^e tailles, 60 fr.

MAGASIN

DE TEINTURE

rue Portail-au-Vent

maison Burgallères.

LIBRAIRIE

CALMETTE, A CAHORS.

LIVRES CLASSIQUES

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1872, 1873

Ouvrages pour les cours de langue Anglaise, Allemande, etc.
Histoire et Géographie, Sciences Mathématiques, Sciences Physiques, Chimiques et Naturelles, Philosophie, Morale, etc.

FOURNITURES DE BUREAU ET DU MATÉRIEL DES CLASSES

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODEÏNE

Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, de la Phthisie, et toutes les irritations de poitrine.
Dépôt à Paris, Pharmacie du Louvre, 151, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.